

Réunion n°17 : jeudi 16 décembre 2021 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Lionel Melquiond excusé, de Loic Perrier pouvoir à Sylvain Reboulet, Malaurie Feydet pouvoir à Jacques Pochon et Aurélie Pral pouvoir à Pascale Bonnet.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 18 novembre 2021 à l'unanimité (14).

Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : convention contrôle des débits des poteaux incendie. *Accord du conseil municipal à l'unanimité (14).*

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant un terrain bâti situé rue des Gourras, cadastré ZB73. Ce terrain est situé en zone U. *Le conseil municipal décide de pas exercer son droit de préemption à l'unanimité (14).*

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant un terrain bâti situé rue des Gourras, cadastré ZB79. Ce terrain est situé en zone U. *Le conseil municipal décide de pas exercer son droit de préemption à l'unanimité (14).*

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant un terrain bâti situé rue du 15 juin 1944, cadastré A760 et A765. Ce terrain est situé en zone U. *Le conseil municipal décide de pas exercer son droit de préemption à l'unanimité (14).*

Vente terrain communal :

Le terrain ZE33, classé en emplacement réservé ER n°8, a été acquis le 14 décembre 2021. Dans la cadre de la modification n°3 du PLU, il va être réduit afin de rendre une partie constructible 520m². La partie principale (870m²) constituera un espace public au cœur du quartier. Un emprunt court terme de 75.000€ a été signé auprès du Crédit Agricole Centre Est pour l'acquisition. Il est prévu que la vente de la partie constructible finance l'acquisition de l'emplacement réservé. Le prix d'acquisition est de 69.000€ auquel s'ajoute des frais notariés 1.736€ environ, des frais de division de parcelle 1.776€ TTC et des frais bancaires (380€ frais de dossier et intérêt 600€ pour une année). Il est proposé de vendre le terrain au prix de 75.000€ pour accueillir une construction.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (14).

Il n'est pas prévu de publication sur les sites d'annonces ou en agence immobilière pensant que cela ne sera pas nécessaire. Le conseil municipal choisira l'acquéreur au conseil municipal de février 2022.

Restauration de l'église :

Il est proposé de désigner un Coordinateur Sécurité Protection de la Santé CSPS. Présentation de 2 devis, Giry et Qualiconsult.

A l'unanimité (14), le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la société Giry de Saint Sorlin en Valloire pour un montant HT de 2.350€.

Déclaration Préalable concernant les abris relevant des DP (<20m²) et piscine

La gestion directe par la commune de ces DP a été révoqué en commission urbanisme du 9 décembre avec l'intervention du responsable du traitement des déclarations ou demandes d'autorisation d'une commune voisine. Cette personne a indiqué que la commune ne prenait pas de risque à traiter les DP sans enjeux, ce qu'il pratique sur sa commune. A l'identique des décisions de retrait de l'instruction des DP « murs de clôture, ravalements, panneaux photovoltaïques et solaires et toiture » de la gestion par le service urbanisme d'Arche Agglo, il est envisagé de retirer les abris relevant des DP (dimension inférieure à 20m² et non attaché à une construction) : abri voiture, abri jardin, petit auvent, petit hangar..., ainsi que les piscines. A noter une facture d'Arche Agglo de 5040€ pour l'instruction des actes d'urbanisme en 2021. *Accord du conseil municipal à la majorité (11 pour et 3 abstentions).*

Extinction des lumières en milieu de nuit :

Il est proposé de faire le point sur les horaires d'extinction. Il est rappelé que cette pratique s'est développée ces dernières années dans un nombre important de communes pour des raisons environnementales (économies d'énergie à Chavannes, préservation faune nocturne, voir un ciel étoilé !...). A Chavannes, 30.000kwh an consommés au début des années 2000 avec 46 points lumineux technologie Sodium, 20.000kwh actuellement avec 87 points lumineux dont 4 à LED rue de l'église. 3.300€ dépense moyenne par an restée stable car en 20 ans, le coût du kwh Eclairage Public est passé de 0.06€ à 0.18€.

Actuellement et depuis plus de 7 ans, les 5 réseaux d'éclairage publics de la commune (Griauges, Gourras, Village Sud-Est, village Sud-Ouest et Village centre connaissent une extinction de 23h00 à 6h00 du matin, avec une exception la nuit du samedi au dimanche sur le réseau Village centre. Evolution proposée au choix :

- Suppression de l'exception du Village centre pour la nuit du samedi au dimanche (4)
- Maintien du fonctionnement actuel (6)
- Horaire d'extinction modifié pour la totalité du territoire communal (5 réseaux) pour la nuit du samedi au dimanche, 01h00 à 6h00 du matin, maintien de l'horaire d'extinction 23h00-6h00 pour les autres nuits (4)

Après débat, le conseil municipal s'est prononcé pour le maintien du fonctionnement actuel (voir résultats du vote ci-dessus).

Traverse Sud et Ouest du village : Compte rendu rencontre Département du 9 décembre

Présentation du projet aux élus départementaux et au responsable technique du CD26. Validation technique du projet acquise. Passage en commission d'aménagement prévu au cours de l'hiver 2022 (traite des finances). Le CD26 a besoin d'un dossier plus précis sur les cheminements doux et places publiques. Le montant global de l'opération s'élève à 1.000.000€ HT hors dépenses de maîtrise d'œuvre évaluées à 80.000€.

Compte tenu de la possibilité que la commune ne puisse pas mener à bout ce chantier sur le mandat actuel pour des raisons financières (écart entre nos capacités d'autofinancement et le montant du projet subventions déduites), il est proposé de phaser l'opération en 2 étapes :

- 1^{ère} étape : route de Tain, mini giratoire RD115 RD115A, rue de la Mairie (ancienne), place du café, route de Clérieux 608.000€
- 2nd étape : grande rue, place de la Fontaine, monuments aux morts des fusillés, place de la Mairie (ancienne) 392.000€

Nous y verrons plus clair dans quelques mois. Le projet actuel reste encore imprécis sur le détail des travaux. Lorsque le projet sera lancé, le maître d'œuvre établira des plans d'exécution. Des échanges auront lieu régulièrement en conseil municipal pour acter les choix techniques définitifs. *Accord du conseil municipal pour la création des 2 phases à l'unanimité (14).*

Convention avec Eaux de la Veauve pour le contrôle de débit des poteaux incendie :

Reconduction de la convention 2018-2019-2020 chaque année sauf dénonciation d'une des 2 parties. Un contrôle tous les 3 ans. 6€ TTC par poteau et par an, soit pour 6 poteaux, 108€ pour les 3 ans.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (13). Christian Colombet, Président des Eaux de la Veauve, ne participe pas au vote.

2 - Informations :

Communauté d'Agglomération Arche Agglo :

Conseil de Maires du 1^{er} décembre 2021 :

Schéma des mobilités cyclables, projet de service « autorisation du droit des sols »...

Conseil de Maires du 15 décembre 2021 :

Financement du projet de territoire.

Conseil d'agglomération du 15 décembre 2021 : Ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE : Assurance risques statutaires ; EAU ASSAINISSEMENT : [Tarifs 2022 augmentation des tarifs de 6% à Chvannes en 2022, nouvelles hausses prévues les années suivantes](#), Convention avec la Mairie de Tournon-sur-Rhône pour le contrôle des bornes incendie, Réhabilitation et mise en séparatif des secteurs Greffieux et Bouvier à Tournon sur Rhône ; ENFANCE/JEUNESSE - ACTION SOCIALE : ALSH Tournon-sur-Rhône - Construction d'un bâtiment - Maîtrise d'œuvre, ALSH - Locaux - Conventions avec les associations et/ou les communes, ALSH - Conventions 2022 avec les structures gestionnaires mono-activités, MJC du Pays de l'Herbasse - Convention 2022, MJC CS de Tain l'Hermitage - Convention 2022, Centre socioculturel de Tournon sur Rhône - Convention 2022, Maison du Jeu à Saint-Donat sur l'Herbasse - Convention 2022, Addictions France 2607 - Convention 2022 ; FINANCES - MOYENS GENERAUX : Augmentation de la contribution au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux, Fonds de concours à la commune de Sécheras, Gare de Saint-Jean de Muzols - Avenant à la convention de Partenariat Public Privé (PPP), Engagement de 25 % des dépenses d'investissement, Subventions du budget principal aux budgets annexes, Participation des budgets annexes au budget principal, Admissions en non-valeur ; CULTURE : Convention 2022 avec le Théâtre du Sycomore ; TOURISME : Entretien des sentiers de randonnée - Convention avec « Tremplin Insertion » ; PETITE ENFANCE / CTG : Association Planète Môme - Avenant n° 3 à la convention pour 2022 ; RIVIERES – GEMAPI : Convention de groupement de commandes pour les études de dangers avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux, Marché étude de dangers du système d'endiguement et des aménagements hydrauliques de la Bouterne et de Lamastre dans le cadre du groupement de commandes avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux, Limitation des inondations de la Bouterne et de la Burge - Acquisition de biens secteur de Blanchelaine, [Etude de délimitation de l'espace de bon fonctionnement](#) et plan de gestion du transport solide - Répartition des charges entre le SM BV Doux et ARCHE Agglo, Maintenance préventive et curative des stations hydrométriques du Duzon, de la Daronne, de la Bouterne et de la Veauve - Répartition des charges entre le SM BV Doux et ARCHE Agglo ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Politique commerciale : définition de l'intérêt communautaire, Structures d'accompagnement des entreprises: ADIE, INITIACTIVE 26/07, REDA -Subventions 2022, ZA Cheminas - Projet de cession, Dérogation à l'interdiction d'ouvertures dominicales des commerces de St-Jean-de-Muzols, St-Donat-sur-1'herbasse, Tain l'Hermitage et Tournon-sur-Rhône ; ENVIRONNEMENT, TRANSITION ECOLOGIQUE & ENERGETIQUE : [Marathon de la biodiversité](#) ; COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS : Association « Nouvelle R » - Convention 2021 ; PERSONNES AGEES & PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : Escalier répit - Mise à disposition par le département de l'Ardèche d'un cadre de santé pour un an, Escalier Répit - Avenant n°2 à la convention de partenariat avec les associations France Alzheimer Ardèche et Drôme, Escalier Répit - Avenant n° 2 à la convention de partenariat avec l'Association Répit bulle d'air pour le soutien au relayage ; AGRICULTURE : Participation à la SCIC D'Ardèche et de De Saison ; POLITIQUES CONTRACTUELLES : LEADER Drôme des Collines Valence Vivarais - Avenant n° 2 à la convention financière entre la CC Portes de Drôme Ardèche, Valence Romans Agglo et ARCHE Agglo ; HABITAT : Programme local de l'habitat (PLH) : bilan annuel 2020

Restauration de l'église :

Suite à la réunion du 24 novembre avec la paroisse, il a été décidé de fixer la journée du déménagement du mobilier le samedi 19 mars 2022 9h à 17h avec repas pique-nique offert par la commune à la mi-journée. Une dizaine de « déménageurs ». 2 équipes, une chargée du mobilier, une 2nde chargée du reste avec un pilotage par la paroisse.

Commission cantine : Compte rendu réunion 24 novembre

Suite à la hausse des prix du prestataire pour la livraison des repas à la rentrée 2021 (0.05€), il est envisagé de la répercuter aux familles à la rentrée 2022. Il est décidé d'appliquer un tarif majoré pour les enfants (très peu nombreux) dont les 2 parents ne résident pas sur le territoire du RPI, +1€ pour le repas, +0.50€ pour la garderie du matin ou du soir, applicable à la rentrée 2022. Impayés, situation en amélioration constante, contact à prendre avec le perceuteur pour la gestion des recours.

Inventaire des forages domestiques :

Dans le cadre des réflexions en cours pour limiter les prélèvements en eaux souterraines (on évoque -40% par rapport l'année de référence 2015), le SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Bas Dauphiné Plaine de Valence, a décidé de recenser les forages domestiques. La commune de Chavannes avec 4 autres communes du territoire concerné par la nappe du Miocène (Drôme des Collines, plaine de Valence, Chambaran Drômois et Isérois) a été choisie pour expérimenter une méthodologie de recensement des forages domestiques (-1000m3, besoins domestiques, en activité ou pas, puits ou forage, quelque soit la profondeur...). Le SAGE travaille aussi sur les autres prélèvements eau potable, agricoles (irrigation), industriels... Cette expérimentation va se dérouler en 2022-2023 en 4 phases, information, recherche documentaire, enquête de terrain et rapport final. Pilotage par le Conseil Départemental et la CLE Commission Locale de L'eau. Un Cerfa n°13837*02 « déclaration d'ouvrage de prélèvements » existe à cet effet.

Urbanisme : Commission urbanisme du 9 décembre.

Demande : Déclaration Préalable DP de M. Gagoud Henri, pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture, route de Curson. DP de M. et Mme Meunier pour la construction d'un abri voiture, rue du 15 juin 1944. DP de M. et Mme Meunier pour la construction d'un abri voiture, rue du 15 juin 1944.

Accord : Permis de Construire PC de M. Bouis Mathieu et de Mme Vernet Mélissa pour la construction d'une maison lot n°6 au lotissement l'Orée du bois. PC de Mme Céline Clémot et de M. Simon Wicker pour une maison chemin des Près. PC de M. et Mme Orger Guillaume pour la construction d'une maison lot n°5 au lotissement l'Orée du bois.

Travaux ou acquisition en cours :

Immeuble locatif de la rue du presbytère : changement des menuiseries et des convecteurs. Fin des travaux.

Bois communal situé à l'arrière du lotissement du l'Orée du bois et des 2 dernières maisons du chemin des Fonts : les grands peupliers qui pouvaient menacer les maisons ont été coupés.

Salle des fêtes : mur Nord et Est entourant la cour, travaux en cours

Rue du presbytère : remise en place lampadaire dégradé.

Accès à l'étang du mouchet depuis le village : mise en place d'une signalétique pour cheminement doux.

Ecole : création d'une murette autour du platane, installation de rideaux obscurcissants dans la salle polyvalente, achat de tablettes pédagogiques.

Divers :

Informations Dancing.

Rencontre de Mme Papet, assistante maternelle sur Marsaz venu présenter un projet de Maison d'Assistante Maternelle (3 assistantes, 12 enfants accueillis). Recherche de locaux à louer (120m2 pour l'accueil des enfants) sur Chavannes et Marsaz.

Comité de gestion Espace Naturel Sensible Etang du Mouchet, mercredi 1^{er} décembre à 9h. Compte rendu mise en ligne sur le site Internet.

Vœux conseil municipal 2022 annulé compte tenu du contexte sanitaire.

Chocolats de Noël offerts aux séniors de plus de 80 ans, gestion de la distribution.

Population de Chavannes retenue en 2022 pour la Dotation Globale Forfaitaire : 746h.